Département des alpes maritimes

AR Prefecture

006-210601316-20250328-D2025_07-DE
Reçu le 28/03/2025

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 17h00
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 14/03/2025

Nombre de conseillers : 07
Présents : 06
Votants : 07

Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier

Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à BAYONNE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : JUBEAUX Sébastien

Délibération 2025_07
Objet : Budget prévisionnel communal

Sous la présidence de M. le Maire, Mme Florence BONNARD 1ere adjointe présente aux Conseillers Municipaux le projet du Budget Prévisionnel – Budget Communal – 2025, pour la commune de Sallagriffon,

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le budget communal 2025, chapitre par chapitre, et article par article, tels que présentés :

BUDGET PRINCIPAL 2025

Section d'Investissement :
Dépenses : *502 791.54 €*
Recettes : *502 791.54 €*

Section de Fonctionnement :
Dépenses : *410 432.12 €*
Recettes : *410 432.12 €*

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les propositions du Maire et adoptent le budget communal 2025, tel que présenté.

VOTES :
Pour : 07
Contre : 0
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

MAIRIE DE SALLAGRIFFON 06 Alpes-Maritimes

Délibération D2025-07